



Colis endommagé durant le transport

Par m311

Bonjour,

J'ai un e-commerce, j'ai livré un produit qui est arrivé en point relais dans son complètement abîmé.

La cliente n'a pas refusé de prendre le colis afin de vérifier quand même l'état de la tenue, mais elle est bien abîmé.

Quelles sont les prochaines étapes ? Quels sont les recours que j'ai auprès du transporteur ?

J'ai lu que la cliente devait adresser un recommandé au transporteur, si cela n'est pas fait, est-ce que le remboursement ne se fait pas ?

Merci de m'éclairer sur toute la procédure du côté client et vendeur.

Par m311

Je me permets de relancer, personne pour m'aider à y voir plus clair ?

Par morobar

Bonjour,

Code de commerce L133-3

[url=<https://www.doctrine.fr/l/texts/codes/LEGITEXT000005634379/articles/LEGIARTI000006220314?version=LEGIARTI000006220314&source=legislation-old-new-text>]https://www.doctrine.fr/l/texts/codes/LEGITEXT000005634379/articles/LEGIARTI000006220314?version=LEGIARTI000006220314&source=legislation-old-new-text[url]